

# **AVENANT**

## **ENTRE**

**L'Administration Communale de la Ville d'Esch-sur-Alzette**, N° d'identité national 0000 5132 045, établie à L – 4138 ESCH-SUR-ALZETTE, Place de l'Hôtel de Ville, représentée par son collège des Bourgmestre et Echevins actuellement en fonction, à savoir

Monsieur Georges MISCHO, bourgmestre,  
Monsieur Martin KOX, échevin,  
Monsieur André ZWALLY, échevin,  
Monsieur Pim KNAFF échevin,  
Madame Mandy RAGNI, échevine,

dénommée ci-après « la Ville »

## **ET**

**L'association sans but lucratif ROSA LETZEBUERG EVENT A.S.B.L.**, établie et ayant son siège à Esch-sur-Alzette, co./Laurent Boquet, 4, Petite rue du Moulin, L- 4251 Esch-sur-Alzette, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro F0010160, représentée par son conseil d'administration actuellement en fonctions et pour les besoins de la présente convention par

- Romain MAINCINIELLI-MIRTI, président
- Laurent BOQUET secrétaire général,

dénommée ci-après « l'Association »

Il a été convenu de ce qui suit :

## **PREAMBULE**

Le 10 juillet 2015, la Ville et l'Association ont conclu une convention dans le cadre de l'organisation annuelle d'un festival intitulé GAYMAT sur le territoire eschois.

Les Parties souhaitent réaliser quelques adaptations et ce principalement concernant la participation financière de la Ville.

C'est pourquoi, l'article 3 est adapté de la manière suivante :

### **Article Unique : Participation et soutien matériel accordé par la Ville**

L'alinéa 1<sup>er</sup> de l'article 3.1.1. est reformulé comme suit :

*« La participation financière de la Ville est fixée chaque année, sur initiative et à la demande expresse de l'Association, par avenant et suivant les mêmes modalités que la Convention de base.*

*Pour l'année budgétaire 2018, la Ville accorde une subvention de 7 500,00.-€ (sept mille cinq cent euros) à l'Association pour l'organisation du festival. Le subside sera payable quinze jours après l'approbation par l'autorité supérieure. »*

Avenant conclu le \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ et rédigé en tant d'exemplaires que de parties, chaque exemplaire constituant un original.

**Le Collège échevinal de la Ville d'Esch-sur Alzette**

**Pour ROSA LETZEBUERG EVENT**

Georges MISCHO, Bourgmestre

Romain MAINCINIELLI-MIRTI,  
président

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Martin KOX, Echevin

Laurent BOQUET, secrétaire général

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

André ZWALLY, Echevin

\_\_\_\_\_

Pim KNAFF, Echevin

\_\_\_\_\_

Mandy RAGNI, Echevine

\_\_\_\_\_